

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

FACILITATION ET
SÉCURISATION DES
ÉCHANGES



PROGRAMME 302

FACILITATION ET SÉCURISATION DES ÉCHANGES

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	4
Objectifs et indicateurs de performance	6
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	14
Justification au premier euro	21

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Isabelle BRAUN-LEMAIRE

Directrice générale des douanes et droits indirects

Responsable du programme n° 302 : Facilitation et sécurisation des échanges

Précisions sur le changement de responsable du programme

Nomination de Madame Isabelle BRAUN-LEMAIRE en tant que directrice générale des douanes et droits indirects par décret du 28/08/2019 en remplacement de M. Rodolphe GINTZ.

Au cours de l'année 2019, l'administration des douanes et droits indirects est restée fortement mobilisée sur l'ensemble de ses domaines d'action, qu'il s'agisse de la protection des citoyens, du soutien au tissu économique ou de la collecte de l'impôt, ce qui lui a permis d'obtenir un niveau élevé de performance dans chacune de ces composantes. Elle a par ailleurs continué les travaux de préparation de plusieurs échéances majeures de court terme.

Les services ont notamment démontré leur efficacité dans la lutte contre la contrebande de tabac qui constitue une priorité élevée pour le Gouvernement. En effet, les saisies de tabac ont spectaculairement progressé puisqu'elles s'élevèrent à 360 tonnes alors qu'elles s'établissaient à 241 tonnes en 2018.

Les saisies de stupéfiants sont également en hausse, dépassant cette année les 100 tonnes contre un peu plus de 97 tonnes en 2018 et 66 tonnes en 2017.

L'année 2019 a été également marquée par la préparation au Brexit. Dans ce cadre, la DGDDI a pris toutes les mesures permettant d'accompagner ce changement majeur. Elle a notamment mis en place un système permettant le traitement dématérialisé des flux. Elle a également programmé l'ouverture de nouveaux bureaux de douane, y positionnant par anticipation les agents nécessaires. De plus, elle a multiplié les rencontres avec les entreprises afin de les aider au mieux à préparer cette échéance.

En 2020, la DGDDI poursuivra la mise en œuvre de ses missions prioritaires tout en se préparant et s'adaptant aux échéances majeures notamment le Brexit. Elle préparera par ailleurs le transfert du recouvrement de certaines taxes à la DGFIP (TSVR, TGAP, TVA pétrole ...). Ce sera plus généralement l'occasion de consolider le périmètre de ses missions et ses objectifs, les modalités d'exercice des missions et l'implantation de ses services.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Intensifier la lutte contre la fraude et renforcer la protection des entreprises et des consommateurs
INDICATEUR 1.1	Lutte contre la fraude douanière et la criminalité organisée
INDICATEUR 1.2	Protection des entreprises et des consommateurs
OBJECTIF 2	Soutenir le développement des entreprises à l'international
INDICATEUR 2.1	Part des opérations du commerce extérieur bénéficiant de la certification douanière européenne d'opérateur économique agréé
INDICATEUR 2.2	Taux de dématérialisation du dédouanement
INDICATEUR 2.3	Taux de satisfaction des opérateurs du commerce international
OBJECTIF 3	Améliorer l'efficacité de la collecte et des contrôles en matière douanière et fiscale
INDICATEUR 3.1	Efficacité de la collecte des recettes douanières
INDICATEUR 3.2	Efficacité des contrôles douaniers et fiscaux

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Intensifier la lutte contre la fraude et renforcer la protection des entreprises et des consommateurs

INDICATEUR 1.1

Lutte contre la fraude douanière et la criminalité organisée

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre de contentieux à enjeu en matière de lutte contre la fraude	Nb	10 959	11877	9600		12458	10000
Nombre d'organisations criminelles démantelées par la douane judiciaire	Nb	51	37	22	Sans objet	33	25

Commentaires techniques

Commentaires techniques

* *Nombre de contentieux à enjeu en matière de lutte contre la fraude*

- source des données :

Système d'information de la DGDDI

- mode de calcul :

Ce sous-indicateur totalise le nombre de dossiers significatifs réalisés dans les secteurs des stupéfiants (saisies de plus de 1 000 €), des tabacs et cigarettes de contrebande (saisies de plus de 2 800 €), des contrefaçons (saisies de plus de 150 articles), des manquements à l'obligation déclarative de sommes, titres ou valeurs lors du franchissement de frontières intracommunautaires ou extracommunautaires (montant des sommes en jeu supérieur à 50 000 € et/ou blanchiment), des armes de guerre ou de défense (saisies de plus de deux armes) et des saisies réalisées dans le cadre de la convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (saisies de plus de 20 articles ou 10 kg).

* *Nombre d'organisations criminelles démantelées par la douane judiciaire*

- source des données :

Dispositif fiabilisé de collecte interne au service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF)

- mode de calcul :

Ce sous-indicateur totalise le nombre de dossiers relevant du champ de compétence du SEJF (article 28-1 du code de procédure pénale), traités et clôturés au cours de la période de référence et répondant à la définition fixée au niveau communautaire par la décision-cadre 2008/841/JAI du Conseil du 24 octobre 2008 relative à la lutte contre la criminalité organisée. Selon cette définition, une « organisation criminelle » est une association structurée établie dans le temps, de plus de deux personnes agissant de façon concertée en vue de commettre des infractions punissables d'une peine privative de liberté d'au moins quatre ans, pour en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier et/ou un avantage matériel. L'indicateur s'appuie sur l'adaptation d'une méthode élaborée par EUROPOL (SOCTA) et un dispositif fiabilisé de collecte des données au sein du SEJF.

INDICATEUR 1.2

Protection des entreprises et des consommateurs

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre de contentieux à enjeu en matière de contrefaçon	Nb	2 691	2409	2900	2 200	2356	3000
Nombre de contentieux en matière de protection du consommateur	Nb	9 808	9553	7900	9 000	10735	8500

Commentaires techniques

- *mode de calcul* :

Ce sous indicateur totalise le nombre de dossiers significatifs réalisés dans ce secteur (saisies de plus de 150 articles).

* Nombre de contentieux en matière de protection du consommateur

- *source des données* :

Système d'information de la DGDDI et collecte auprès des services

- *mode de calcul* :

Ce sous-indicateur comptabilise les infractions aux normes techniques, sanitaires, de santé et phytosanitaires. Il reprend également les fiches de dessaisissement établies par les services lors du contrôle des denrées alimentaires présentes dans les bagages des voyageurs et lors du contrôle du fret express et postal.

ANALYSE DES RÉSULTATS**Indicateur relatif au nombre de contentieux à enjeu de lutte contre la fraude (indicateur 1.1.1)**

En 2019, la DGDDI a réalisé 12 458 contentieux à enjeu, soit une progression de près de 5 % par rapport à 2018 (qui était lui-même supérieur de 8 % à l'année précédente). La cible de 9600 dossiers est donc dépassée.

Le domaine des stupéfiants demeure majoritaire, représentant à lui seul 55 % de l'ensemble des constatations. Les contentieux à enjeu relatifs au tabac progressent à 22 % alors que ceux liés aux contrefaçons se stabilisent à 20 %. Ces trois secteurs comptabilisent donc 97 % de l'ensemble des contentieux à enjeu en matière de lutte contre la fraude.

Cet indicateur a pour objectif d'orienter les services vers la recherche des fraudes présentant les enjeux les plus significatifs. Il traduit une mobilisation des services et une pression de contrôle fortes, combinées à une qualité accrue du ciblage des personnes, des véhicules et des marchandises. Il est également le reflet des priorités données aux services en matière de lutte contre la fraude. On constate ainsi une progression nette en tendance du nombre de contentieux à enjeu relatifs au tabac, preuve de la mobilisation forte et constante de la DGDDI sur ce secteur défini comme prioritaire (2185 dossiers à enjeu en 2016, 2262 en 2017, 2422 en 2018, 2758 en 2019).

Indicateur relatif au nombre d'organisations criminelles démantelées (indicateur 1.1.2)

En 2019, avec 33 organisations criminelles démantelées, la DGDDI dépasse la cible qui lui était assignée (22). Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité du Service national de douane judiciaire (SNDJ), devenu Service d'Enquêtes Judiciaires des Finances (SEJF) le 1^{er} juillet 2019, dans l'identification et le démantèlement d'organisations criminelles.

C'est très majoritairement dans le secteur financier et notamment le blanchiment que sont réalisées les enquêtes débouchant sur le démantèlement d'organisations criminelles. A ce titre, ce ne sont pas moins de 517 nouvelles enquêtes qui ont été confiées au service en 2019, lui permettant ainsi de mettre en évidence ses compétences et de prolonger judiciairement les constatations douanières.

Indicateur relatif au nombre de contentieux à enjeu en matière de contrefaçons (indicateur 1.2.1)

En 2019, la DGDDI a réalisé 2356 constatations à enjeu en matière de contrefaçons, à savoir les dossiers portant sur plus de 150 articles, ce qui ne permet pas d'atteindre la cible (2900).

Cette performance est par ailleurs inférieure à celle de 2018 (2409 dossiers), ce constat valant également pour le nombre global d'articles contrefaisant saisis (4,5 millions d'articles en 2019 contre 5,4 en 2018).

Le constant déjà établi l'an passé semble donc se confirmer d'une érosion du nombre de grosses saisies en matière de contrefaçons, due au fractionnement des envois dans un contexte d'explosion du e-commerce, qui rend d'autant plus difficile la réalisation des saisies remplissant le critère de seuil de l'indicateur.

Indicateur relatif au nombre de contentieux en matière de protection du consommateur (indicateur 1.2.2)

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Cet indicateur comptabilise les infractions aux normes techniques, sanitaires, de santé et phytosanitaires. Il reprend également les fiches de dessaisissement établies par les services lors du contrôle des denrées alimentaires d'origine animale sur les voyageurs et dans le fret express et postal.

Avec 10735 constatations, la cible 2019 de 7900 dossiers est très largement dépassée, ce résultat marquant par ailleurs une progression de 12 % par rapport à 2018.

Ce chiffre s'explique notamment par une forte mobilisation des services, le nombre de contrôles de normes progressant par exemple de 27 % par rapport à l'année 2018.

OBJECTIF 2**Soutenir le développement des entreprises à l'international****INDICATEUR 2.1 mission**

Part des opérations du commerce extérieur bénéficiant de la certification douanière européenne d'opérateur économique agréé

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Part des opérations du commerce extérieur bénéficiant de la certification douanière européenne d'opérateur économique agréé	%	84	86,3	85	Sans objet	86.7	86

Commentaires techniques*- source des données :*

Système d'information de la DGDDI

- mode de calcul :

Cet indicateur est un ratio entre, d'une part, le nombre de déclarations de dédouanement à l'importation et à l'exportation en fret traditionnel (hors fret postal et fret express) dans le cadre d'une opération de dédouanement réalisée par un opérateur bénéficiant du statut d'Opérateur Économique Agréé et, d'autre part, le nombre total de déclarations de dédouanement à l'importation et à l'exportation en fret traditionnel par l'ensemble des importateurs et exportateurs.

INDICATEUR 2.2

Taux de dématérialisation du dédouanement

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de dématérialisation du dédouanement	%	87	87	92	Sans objet	88	95

Commentaires techniques*- source des données :*

Système d'information de la DGDDI

- mode de calcul :

L'indicateur est un ratio entre, d'une part, le nombre de déclarations en douane Delt@ G et de documents d'accompagnement dématérialisés et, d'autre part, le nombre de déclarations en douane Delt@ G et de documents d'accompagnement de ces déclarations, qu'ils aient été déposés sous format papier ou électronique. Les documents pour lesquels la DGDDI ne peut pas avoir d'action de dématérialisation (ex : factures produites par les sociétés) ne sont pas pris en compte dans l'indicateur.

INDICATEUR 2.3**Taux de satisfaction des opérateurs du commerce international**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de satisfaction des opérateurs du commerce international	%	89,7	85,1	> à 90	> à 90	93.13	> à 90

Commentaires techniques*- source des données :*

Enquête annuelle (sondage)

- mode de calcul :

Cet indicateur s'appuie sur une enquête annuelle réalisée au moyen d'un formulaire en ligne dont une partie est consacrée aux 10 engagements de service de la démarche « qualité 3S Dédouanement » (Démarche 3S pour « Service, Simplicité et Sécurité » : démarche qualité de service rendu aux entreprises qui embarque en complément les exigences liées à la Charte Marianne).

Ce questionnaire permet aux opérateurs d'exprimer leur niveau de satisfaction (4 niveaux, de « très satisfait » à « pas satisfait ») pour chacun de ces 10 engagements et d'attribuer une note globale de satisfaction. L'enquête est réalisée auprès des opérateurs du commerce international et des opérateurs ou usagers disposant d'un compte « PRODOUANE » ayant utilisé un des téléservices proposés dans les secteurs du dédouanement (DELT@ G, ICS, etc.).

ANALYSE DES RÉSULTATS**Indicateur relatif à la part du commerce extérieur bénéficiant de la certification douanière européenne d'opérateur économique agréé (simplification, fluidité, sûreté/sécurité des opérations de dédouanement) (indicateur 2.1)**

La certification d'opérateur économique agréé (OEA), qui permet au terme d'une démarche projet douane-entreprise d'obtenir un label de confiance douanier européen, est reconnue sur la scène internationale. Cet indicateur illustre la démarche partenariale dans laquelle la DGDDI s'inscrit, pour offrir aux opérateurs certifiés à la fois un accès simplifié à de nouvelles facilitations et simplifications (dédouanement centralisé communautaire, dispense de garantie globale en matière de transit, choix du lieu de contrôle, etc.) et une sécurisation des flux d'importations et d'exportations.

La France totalise 2078 certificats OEA délivrés au 31 décembre 2019 et se positionne ainsi au deuxième rang européen des autorisations OEA délivrées. Si on ne retient que les autorisations actives, la France, avec 1763 autorisations, consolide son deuxième rang derrière l'Allemagne mais devant les Pays-Bas.

Ce résultat est permis par une action au quotidien menée par les services régionaux d'audit des pôles d'action économique (PAE) visant à identifier localement les opérateurs susceptibles de disposer du statut d'OEA en raison de leurs activités et de leurs flux, pour leur proposer le statut le plus adapté à leur profil et les accompagner vers l'obtention de l'autorisation. Leur participation aux actions promotionnelles et de communication locales pour valoriser le statut en mettant en avant les avantages qu'il octroie, constitue également une orientation stratégique forte.

Avec une réalisation à 86,7 % des opérations effectuées par des opérateurs ainsi certifiés, la cible de 85 % est dépassée.

Indicateur relatif à l'indice global de dématérialisation du dédouanement (indicateur 2.2)

Engagée aux côtés des entreprises afin de faciliter leurs opérations à l'international et améliorer ainsi leur compétitivité, la douane développe des outils visant à réduire le temps de passage de la frontière. La dématérialisation des formalités douanières à l'importation comme à l'exportation participe de cet objectif.

Toutes les déclarations en douane pour l'importation et l'exportation de fret traditionnel sont ainsi déposées de façon électronique, hors quelques cas résiduels (exemples: opérateurs occasionnels, déménagements, etc.). La majorité de ces déclarations sont en outre déposées via des formats d'échanges EDI (Electronic Data Interchange). Concrètement, les entreprises peuvent gérer directement les déclarations en douane depuis leurs systèmes informatiques pour les adresser à la douane. Il n'est donc pas nécessaire de saisir manuellement les déclarations sur le portail internet de la douane.

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Cette ambition de dématérialisation s'illustre également par le programme interministériel GUN (Guichet Unique National du dédouanement) qui permet la dématérialisation des documents exigés par une quinzaine d'administrations nationales lors du dédouanement de marchandises (le contrôle et le suivi des autorisations, licences et certificats étant réalisés automatiquement grâce à l'interconnexion du système informatique douanier avec celui de ces administrations).

En 2019, ce programme s'est enrichi de deux nouvelles interconnexions, avec **le SI de la DGCCRF pour le contrôle automatisé des importations de fruits et légumes soumis à contrôle de normes de commercialisation, et avec le SI de l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (ODEADOM) pour le contrôle automatisé des importations dans les DOM de produits agricoles dans le cadre du régime spécifique d'approvisionnement (RSA).**

La performance 2019 est supérieure à celle de 2018 (88 % contre 87 %) sans pour autant atteindre la cible qui était fixée à 92 %.

Indicateur relatif au taux de satisfaction des opérateurs du commerce international (indicateur 2.3)

En 2019, le résultat de l'indicateur relatif au taux de satisfaction des opérateurs du commerce international enregistre une hausse très significative puisqu'il progresse de 8 points pour atteindre 93.1 % et dépasser ainsi la cible fixée de 90 %.

Cet excellent résultat trouve sa source dans plusieurs facteurs :

- tout d'abord, dans le cadre de la préparation au Brexit, les pôles pour l'action économique et les cellules conseils aux entreprises ont été particulièrement mis en visibilité du fait de leur rôle d'information (augmentation du taux de satisfaction de +3 points en 2019 : 94%) ;

- par ailleurs, la mise en ligne du nouveau site douane.gouv dont le but était de fusionner les deux portails de la douane afin de mieux guider les usagers dans l'accomplissement de leurs formalités a parfaitement rempli ses objectifs (90% de satisfaction globale à l'issue de 3 mois d'utilisation). Le taux de satisfaction quant à la lisibilité des informations disponibles sur les publications et sur le site internet a augmenté de 8 points en 2019 tout comme le niveau général de satisfaction (de 78% à 86%). De plus, le détail des réponses fait apparaître une nette augmentation de la satisfaction des PME et TPE dans les domaines liés à l'accès aux services et à la lisibilité des informations ce qui constituait la cible principale.

OBJECTIF 3

Améliorer l'efficacité de la collecte et des contrôles en matière douanière et fiscale

INDICATEUR 3.1

Efficacité de la collecte des recettes douanières

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Coût de la collecte des recettes douanières	%	0,40	0,39	0,41	0,41	0,39	0,4
Indice de civisme fiscal	%	99,4	98,7	> à 99	> à 99	98,45	> à 99

Commentaires techniques

* Coût de la collecte des recettes douanières

- *source des données* :

Système d'information de la DGDDI et « enquête-temps » annuelle auprès des services déconcentrés et à compétence nationale

- *mode de calcul* :

Ce sous-indicateur correspond à un coût de gestion pour 100 euros de recettes douanières collectées par la DGDDI.

Il comporte :

– au numérateur, le coût complet de gestion des impositions recouvrées par le réseau comptable de la DGDDI, soit l'ensemble des charges directes de personnel et de fonctionnement relatives aux fonctions d'assiette, de contrôle et de recouvrement des impositions, ainsi qu'une quote-part du coût des fonctions support (direction générale, formation professionnelle, centres informatiques). La méthode de calcul du coût est celle définie par le rapport de la mission d'assistance conduite par l'inspection générale des finances en 2009, qui prévoit notamment la prise en compte du montant réel de la

contribution de la DGDDI au CAS Pensions. Les données utilisées pour le calcul sont principalement issues d'une enquête auprès des directions régionales pour déterminer la part des effectifs de chaque service relevant des fonctions de gestion, de contrôle et de recouvrement des impositions.

– au dénominateur, le rendement brut des impôts gérés par la DGDDI.

Il est disponible annuellement, au niveau central.

*** Indice de civisme fiscal**

- *source des données* :

Système d'information de la DGDDI

- *mode de calcul* :

Le sous-indicateur est un ratio entre le montant des créances payées à la date d'échéance et le montant total des créances dues. Il reprend l'ensemble des taxes dues, qu'elles soient cautionnées ou non. Il reprend trois natures de créances distinctes : les sommes à recouvrer (SAR), les restes à recouvrer (RAR) et les bordereaux de paiement. Il est disponible trimestriellement et annuellement, au niveau central et déconcentré.

INDICATEUR 3.2

Efficacité des contrôles douaniers et fiscaux

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre de contentieux fiscaux à enjeu	Nb	3 384	3869	3700	3 700	3878	4000
Taux de contrôle positif en matière de dédouanement	%	5,40	5,3	4,4	5,30	4,7	4,8
Part des contrôles des unités maritimes effectués sur ciblage	%	9,06	12,46	9	10	12,39	10

Commentaires techniques

*** Nombre de contentieux fiscaux à enjeu**

- *source des données* :

Système d'information de la DGDDI

- *mode de calcul* :

Ce sous-indicateur totalise le nombre de dossiers significatifs comportant des droits et des taxes redressés par les services douaniers. Le seuil de déclenchement d'un contentieux à enjeu est fixé à 3 500 € à l'exception du droit annuel de francisation des navires et des autres fiscalités énergétiques (1 750 €), de la taxe spéciale sur les véhicules routiers (1 500 €), de l'octroi de mer (1 000 €) et de la fiscalité sur les tabacs (750 €).

*** Taux de contrôle positif en matière de dédouanement**

- *source des données* :

Système d'information de la DGDDI

- *mode de calcul* :

Cet indicateur est un ratio entre, d'une part, le nombre de contrôles positifs réalisés sur des déclarations en douane mises sous contrôle et, d'autre part, le nombre total de déclarations en douane mises sous contrôle.

Le nombre de dossiers contentieux provient de manière automatisée de l'application nationale de gestion du contentieux douanier. Le nombre de déclarations en douane mises sous contrôle provient de manière automatisée de l'application BAsE Nationale des Contrôles (BANACO). Les données sont extraites dans le système d'information décisionnel de la douane (Quantum).

*** Part des contrôles des unités maritimes effectués sur ciblage**

- *source des données* :

Système d'information de la DGDDI

- *mode de calcul* :

L'indicateur mesure le pourcentage de contrôles réalisés par les unités navales de la DGDDI sur la base d'un ciblage effectué par le centre opérationnel douanier maritime (CODM) – (y compris lorsque l'information est transmise par des moyens aériens), sur le nombre total de contrôles effectués en mer par ces services. Les données proviennent de manière automatisée de l'application MATHIEU et sont extraites dans le système d'information décisionnel de la douane (Quantum).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Coût de collecte des recettes douanières pour 100 euros collectés (indicateur 3.1.1)

La DGDDI a en charge la gestion, le contrôle et le recouvrement de cinq blocs de fiscalité (fiscalités liées au dédouanement dont droits de douane et TVA à l'importation, fiscalités énergétique et environnementale, contributions indirectes, fiscalités des transports et fiscalités outre-mer). Elle ambitionne de réaliser ces tâches à moindre coût et dans un souci constant d'efficacité et de performance.

En 2019, le résultat constaté reste identique à celui de 2018 à 39 centimes d'euros pour 100 euros de droits et taxes perçus. La DGDDI satisfait donc à la cible d'un maximum de 41 centimes pour 100 euros perçus.

Ce résultat prend d'abord sa source dans la progression des recettes fiscales et douanières dont le montant s'établit en 2019 à 85,1 milliards d'euros, soit une hausse de 1,31 % par rapport à l'année précédente. La baisse constante de la perception de la TVA à l'import est cette année largement compensée par la hausse des taxes énergétiques et environnementales, notamment la TVA pétrole, et des droits de consommation sur les tabacs.

Il est également le fruit de la poursuite des travaux de rationalisation des méthodes et de réorganisation des services amorcés avant 2019 dont la mesure consistant à resserrer le réseau comptable pour parvenir à une recette par direction interrégionale. La généralisation en 2019 d'applications telles que CIEL (Contributions Indirectes En Ligne) qui vise à une dématérialisation des formalités déclaratives associée à des modalités de télépaiement des droits et taxes contribue également à maintenir ce taux à un niveau satisfaisant.

Indice de civisme fiscal (indicateur 3.1.2)

Avec les mécanismes de garantie des paiements mis en œuvre pour les principales recettes douanières et fiscales, la DGDDI dispose d'outils permettant d'assurer un très bon niveau de résultat pour le paiement à date des créances douanières. Quoique très légèrement inférieur à la cible, le résultat 2019 reste très bon (98,45 % pour une cible à 99%).

Il peut en outre s'expliquer par une évolution de ses modalités d'élaboration puisque conformément aux prescriptions de la Cour des comptes, la DGDDI dispose désormais d'un indicateur "Taux de recouvrement DGDDI des créances non contentieuses dues par les professionnels en 2019" aligné sur les modalités de calcul de ce même indicateur pour la DGFiP. La convergence est effective entre les deux administrations.

Au moins 2 facteurs permettent d'envisager une amélioration de cet indicateur :

- la généralisation de la dématérialisation des formalités déclaratives et l'extension de l'utilisation de moyens de paiement dématérialisés à l'ensemble des redevables se poursuivent activement. Ainsi, à l'échéance du 31 décembre 2019, tout le domaine des contributions indirectes (alcools, viticulture et tabacs) a basculé à la télédéclaration et au télépaiement obligatoires. Les effets se feront nécessairement sentir en 2020 ;

- les centralisations comptables de la DGDDI s'étant achevées en 2019, la montée en compétence des recettes interrégionales sur les dossiers transférés permettra de soutenir cette poursuite de l'amélioration de l'indicateur de civisme fiscal au cours des prochaines années.

Nombre de contentieux fiscaux à enjeu (indicateur 3.2.1)

En matière de lutte contre la fraude fiscale, les services de la DGDDI concentrent l'essentiel de leur action sur les fraudes les plus significatives. Avec 3878 contentieux fiscaux à enjeu réalisés en 2019, la cible de 3700 dossiers est atteinte. Cet indicateur permet de s'assurer de la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la chaîne de contrôle valorisant ainsi le rôle des bureaux de douane (65 % des résultats) des services d'enquête (16 %), des brigades de surveillance (17%).

On constate une relative stabilité dans la répartition des catégories de contentieux, avec toujours la prédominance de la fiscalité du dédouanement à 50 %, suivie par la fiscalité énergétique et environnementale, les contributions indirectes et la taxe spéciale sur certains véhicules routiers.

La douane enregistre en matière de contentieux fiscaux de bons résultats sous l'effet d'une part du renforcement des services dédiés à l'analyse de risque et au ciblage, d'autre part du renforcement de la programmation et du pilotage des contrôles.

Taux de contrôle positif en matière de dédouanement (indicateur 3.2.2)

En 2019, le taux d'efficacité du ciblage est de 4.7 %, au-dessus de la cible initiale pour l'année (4,4). Dans un contexte de mondialisation des échanges, cet indicateur rend compte de la capacité de la douane à connaître les flux de marchandises, les analyser et à cibler les opérations à risque afin d'intervenir sur les fraudes les plus significatives.

La redéfinition de la chaîne de contrôle du dédouanement permet cette bonne performance. La douane a ainsi mis en œuvre une nouvelle politique des contrôles intégrés. Cette dernière se traduit par une professionnalisation des fonctions d'analyse de risque et de ciblage grâce à des structures dédiées. Dans cette optique, la douane exploite ses données dématérialisées grâce à des outils modernes de datamining et au recrutement de datascientistes.

Part des contrôles des unités maritimes effectués sur ciblage (indicateur 3.2.3)

Avec un résultat de 12,39 %, la DGDDI dépasse la cible fixée à 9 %.

Cet indicateur mesure le pourcentage des contrôles réalisés par les unités navales de la DGDDI sur la base d'un ciblage effectué par le centre opérationnel douanier maritime (CODM). Il permet, en particulier de tenir compte des nouveaux modes d'action qu'engendre le déploiement du SIAM (système intégrateur de l'aéromaritime) en douane.

La trajectoire de performance de cet indicateur doit s'apprécier au regard du déploiement progressif, toujours en cours, des nouveaux avions Beechcraft KA 350 (pourvoyeurs de cibles) et de la maîtrise du SIAM (système d'analyse et de ciblage), par les agents des centres opérationnels douaniers maritimes (CODM), chargés de l'analyse des données, du ciblage et du pilotage opérationnel du dispositif.

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019						
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	482 606 204 514 483 661	17 262 531 13 774 093	10 730 000 3 863 090		510 598 735 532 120 844	510 598 735
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	138 933 016 110 037 177	30 726 284 25 156 519	20 098 663 13 269 052		189 757 963 148 462 748	195 157 963
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	234 995 357 218 180 344	12 725 990 9 909 538	4 593 600 1 758 919		252 314 947 229 848 801	252 314 947
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	148 376 264 127 594 966	8 702 053 2 407 492	1 897 500 1 690 689	8 300 000 6 931 827	167 275 817 138 624 975	167 275 817
06 – Soutien des services opérationnels	240 212 452 259 663 033	119 590 814 162 857 059	17 951 274 24 011 098	1 100 000 1 132 880	378 854 540 447 664 071	381 354 540
08 – Soutien au réseau des débitants de tabac		2 287		111 087 809 72 749 393	111 087 809 72 751 680	111 087 809
Total des AE prévues en LFI	1 245 123 293	189 007 672	55 271 037	120 487 809	1 609 889 811	1 617 789 811
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+5 714 029		+5 714 029	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-3 168 042		-6 055 975		-9 224 017	
Total des AE ouvertes	1 241 955 251		364 424 572		1 606 379 823	
Total des AE consommées	1 229 959 181	214 106 988	44 592 849	80 814 101	1 569 473 119	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019						
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	482 606 204 514 483 661	16 426 571 13 961 508	10 730 000 1 188 731		509 762 775 529 633 901	509 762 775
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	138 933 016 110 037 177	30 508 918 24 233 160	20 810 899 8 301 847		190 252 833 142 572 184	195 652 833
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	234 995 357 218 180 344	12 970 706 9 613 705	4 570 000 2 362 765		252 536 063 230 156 814	252 536 063
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	148 376 264 127 594 966	8 518 947 1 779 482	1 967 500 1 359 193	8 300 000 6 931 827	167 162 711 137 665 468	167 162 711
06 – Soutien des services opérationnels	240 212 452 259 663 033	101 870 635 148 796 425	12 047 538 19 295 078	1 100 000 1 116 248	355 230 625 428 870 785	357 730 625
08 – Soutien au réseau des débitants de tabac		2 287		111 087 809 72 836 746	111 087 809 72 839 033	111 087 809
Total des CP prévus en LFI	1 245 123 293	170 295 777	50 125 937	120 487 809	1 586 032 816	1 593 932 816
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+5 714 029		+5 714 029	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-3 168 042		+6 835 947		+3 667 905	

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
Total des CP ouverts	1 241 955 251		353 459 499		1 595 414 750	
Total des CP consommés	1 229 959 181	198 386 567	32 507 614	80 884 822	1 541 738 185	

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	461 985 625 509 205 616	56 665 302 14 553 431	12 418 000 1 008 635		531 068 927	531 068 927 524 767 682
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	138 665 976 108 581 443	30 395 447 23 182 171	25 843 764 17 448 665		194 905 187	201 345 748 149 212 279
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	233 439 841 209 257 480	21 283 504 3 889 562	10 006 600 5 352 393		264 729 945	265 679 945 218 499 435
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	148 448 024 132 053 796	13 295 766 1 974 612	4 030 000 667 879	96 108 000 80 734 486	261 881 790	261 881 790 215 430 773
06 – Soutien des services opérationnels	241 141 482 256 050 570	53 875 102 151 150 646	10 804 000 19 663 062	1 100 000 1 108 815	306 920 584	307 120 584 427 973 093
08 – Soutien au réseau des débiteurs de tabac						
Total des AE prévues en LFI	1 223 680 948	175 515 121	63 102 364	97 208 000	1 559 506 433	1 567 096 994
Total des AE consommées	1 215 148 905	194 750 422	44 140 634	81 843 301		1 535 883 262

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	461 985 625 509 205 616	56 478 924 13 791 135	11 480 000 3 279 077		529 944 549	529 944 549 526 275 828
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	138 665 976 108 581 443	30 511 685 20 292 812	31 002 940 12 854 224		200 180 601	206 621 162 141 728 479
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	233 439 841 209 257 480	21 203 438 3 405 147	11 245 400 6 200 757		265 888 679	266 838 679 218 863 384
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	148 448 024 132 053 796	13 248 736 3 122 297	3 985 714 947 471	96 108 000 81 203 069	261 790 474	261 790 474 217 326 633
06 – Soutien des services opérationnels	241 141 482 256 050 570	51 862 104 147 044 214	12 517 625 22 387 545	1 100 000 1 108 383	306 621 211	306 821 211 426 590 712

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018						
08 – Soutien au réseau des débiteurs de tabac						
Total des CP prévus en LFI	1 223 680 948	173 304 887	70 231 679	97 208 000	1 564 425 514	1 572 016 075
Total des CP consommés	1 215 148 905	187 655 605	45 669 074	82 311 452		1 530 785 036

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouverts en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 2 – Dépenses de personnel	1 215 148 905	1 245 123 293	1 229 959 181	1 215 148 905	1 245 123 293	1 229 959 181
Rémunérations d'activité	753 540 021	770 319 663	762 369 985	753 540 021	770 319 663	762 369 985
Cotisations et contributions sociales	458 547 448	471 748 504	464 729 609	458 547 448	471 748 504	464 729 609
Prestations sociales et allocations diverses	3 061 436	3 055 126	2 859 588	3 061 436	3 055 126	2 859 588
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	194 750 422	189 007 672	214 106 988	187 655 605	170 295 777	198 386 567
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	194 750 422	189 007 672	214 106 988	187 655 605	170 295 777	198 386 567
Titre 5 – Dépenses d'investissement	44 140 634	55 271 037	44 592 849	45 669 074	50 125 937	32 507 614
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	33 441 682	42 722 000	37 483 734	29 903 362	36 951 800	24 748 503
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	10 698 952	12 549 037	7 109 115	15 765 712	13 174 137	7 759 111
Titre 6 – Dépenses d'intervention	81 843 301	120 487 809	80 814 101	82 311 452	120 487 809	80 884 822
Transferts aux ménages	7 834 215	8 300 000	6 986 663	7 834 215	8 300 000	6 986 663
Transferts aux entreprises	72 918 720	111 087 809	72 780 468	73 387 303	111 087 809	72 867 821
Transferts aux autres collectivités	1 090 366	1 100 000	1 045 054	1 089 934	1 100 000	1 028 421
Appels en garantie			1 917			1 917
Total hors FdC et AdP		1 609 889 811			1 586 032 816	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-3 168 042			-3 168 042	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-341 946			+12 549 976	
Total*	1 535 883 262	1 606 379 823	1 569 473 119	1 530 785 036	1 595 414 750	1 541 738 185

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévus en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	9 072 058	7 900 000	5 714 029	9 072 058	7 900 000	5 714 029
Total	9 072 058	7 900 000	5 714 029	9 072 058	7 900 000	5 714 029

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT D'ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		297 359		297 359				
03/2019		29 140		29 140				
04/2019		20 900		20 900				
05/2019		71 200		71 200				
06/2019		987 053		987 053				
07/2019		311 844		311 844				
08/2019		222 529		222 529				
09/2019		188 385		188 385				
10/2019		352 566		352 566				
11/2019		206 665		206 665				
12/2019		835 713		835 713				
01/2020		179 973		179 973				
Total		3 703 327		3 703 327				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FONDS DE CONCOURS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		480 149		480 149				
03/2019		344 614		344 614				
04/2019		4 329		4 329				
05/2019		26 288		26 288				
06/2019		219 831		219 831				
07/2019		7 948		7 948				

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/2019		3 363		3 363				
09/2019		907 324		907 324				
10/2019		16 856		16 856				
Total		2 010 702		2 010 702				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/10/2019	518 315		518 315					
Total	518 315		518 315					

ARRÊTÉS DE REPORT DE FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/02/2019		3 363 206		10 626 351				
Total		3 363 206		10 626 351				

ARRÊTÉS DE REPORT DE TRANCHES FONCTIONNELLES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/02/2019		7 537 137						
Total		7 537 137						

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2019		10 361 182		28 989 035				
Total		10 361 182		28 989 035				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/08/2019		947 362		947 362				
25/11/2019		6 370		6 370				
26/11/2019						440 000		440 000
26/11/2019		2 117 430		2 117 430				
05/12/2019		4 248 690		4 248 690				
Total		7 319 852		7 319 852		440 000		440 000

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/09/2019		616 649		616 649				
Total		616 649		616 649				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019					3 686 357	34 814 001	3 686 357	40 275 940
Total					3 686 357	34 814 001	3 686 357	40 275 940

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	518 315	34 912 055	518 315	53 265 916	3 686 357	35 254 001	3 686 357	40 715 940

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2019 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2019. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2019.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
730225	Exclusion de la TVA des marges commerciales postérieures à la fabrication ou à l'importation des tabacs manufacturés Assiette et taux <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises et ménages - Création : 1976 - Dernière modification : 1976 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts</i>	65	nc	65
Coût total des dépenses fiscales		65		65

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	482 606 204 514 483 661	27 992 531 17 637 183	510 598 735 532 120 844	482 606 204 514 483 661	27 156 571 15 150 239	509 762 775 529 633 901
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	138 933 016 110 037 177	50 824 947 38 425 571	195 157 963 148 462 748	138 933 016 110 037 177	51 319 817 32 535 007	195 652 833 142 572 184
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	234 995 357 218 180 344	17 319 590 11 668 458	252 314 947 229 848 801	234 995 357 218 180 344	17 540 706 11 976 470	252 536 063 230 156 814
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	148 376 264 127 594 966	18 899 553 11 030 009	167 275 817 138 624 975	148 376 264 127 594 966	18 786 447 10 070 502	167 162 711 137 665 468
06 – Soutien des services opérationnels	240 212 452 259 663 033	138 642 088 188 001 037	381 354 540 447 664 071	240 212 452 259 663 033	115 018 173 169 207 751	357 730 625 428 870 785
08 – Soutien au réseau des débitants de tabac		111 087 809 72 751 680	111 087 809 72 751 680		111 087 809 72 839 033	111 087 809 72 839 033
Total des crédits prévus en LFI *	1 245 123 293	364 766 518	1 609 889 811	1 245 123 293	340 909 523	1 586 032 816
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-3 168 042	-341 946	-3 509 988	-3 168 042	+12 549 976	+9 381 934
Total des crédits ouverts	1 241 955 251	364 424 572	1 606 379 823	1 241 955 251	353 459 499	1 595 414 750
Total des crédits consommés	1 229 959 181	339 513 938	1 569 473 119	1 229 959 181	311 779 003	1 541 738 185
Crédits ouverts - crédits consommés	+11 996 070	+24 910 635	+36 906 704	+11 996 070	+41 680 496	+53 676 565

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	1 245 123 293	364 538 556	1 609 661 849	1 245 123 293	340 681 561	1 585 804 854
Amendements	0	+227 962	+227 962	0	+227 962	+227 962
LFI	1 245 123 293	364 766 518	1 609 889 811	1 245 123 293	340 909 523	1 586 032 816

Les crédits inscrits en projet de loi de finances pour 2019 s'élevaient à 1 609 661 849 € en AE et 1 585 804 854 € en CP. L'amendement n° II-8 a augmenté les crédits hors personnel de 2 251 300 € en AE et CP au titre de la revalorisation des indemnités kilométriques et des barèmes des frais de nuitée décidée lors du rendez-vous salarial du 18 juin 2018. Cette hausse a été atténuée par une minoration des crédits de 2 023 338 € en AE et CP afin de financer les mesures prises en cours de débat.

Après la prise en compte de cet amendement, les crédits votés en loi de finances initiale pour 2019 s'élèvent à

1 609 889 811 € en AE et 1 586 032 816 € en CP.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Au titre des reports de 2018 sur 2019, les arrêtés du 4 février 2019, du 27 février 2019 et du 7 mars 2019 ont respectivement ouvert 7 537 137 € d'AE affectées sur des tranches fonctionnelles (AENE), 3 363 206 € en AE et 10 626 351 € de CP en crédits de fonds de concours et 10 361 182 € en AE et 28 989 035 € en CP de crédits généraux.

Les mouvements réglementaires qui ont affecté les crédits du programme 302 ont été les suivants :

– Arrêté du 29 octobre 2019 portant répartition de crédits d'un montant de 518 315 € en AE et CP (T2). Il s'agit du financement du surcoût du compte épargne-temps (CET) lié à la revalorisation du rachat des jours épargnés prévue par l'arrêté ministériel du 28 novembre 2018 ;

– Décret n°2019-819 du 1^{er} août 2019 portant transfert de crédits d'un montant de 947 362 en AE et CP (HT2). Les crédits correspondent à la refacturation des prestations informatiques à la Direction interministérielle du numérique (DINUM), anciennement la DINSIC ;

– Décret n°2019-989 du 25 septembre 2019 portant virement de crédits d'un montant de 616 649 € en AE et CP (HT2). Il a pour objet la refacturation des prestations informatiques portant sur des projets interministériels ;

– Décret n° 2019-1228 du 25 novembre 2019 portant transfert de crédits d'un montant de 6 370 en AE et CP (HT2). Il s'agit du remboursement par le Conseil de l'Union européenne des frais de déplacement des délégués français aux réunions du Conseil et de ses instances entre 2015 et 2018, via le Secrétariat général des affaires européennes (SGAE) ;

– Décret n° 2019-1238 du 26 novembre 2019 portant transfert de crédits d'un montant de 2 117 430 € en CP (HT2), au titre de la contribution du ministère des Armées au projet *Passenger name record* (PNR) ;

– Décret n° 2019-1239 du 26 novembre 2019 portant transfert de crédits d'un montant de 440 000 € en AE et CP (HT2). Il s'agit d'un transfert sortant de crédits pour financer le commissariat aux communications électroniques de défense (CCED) ;

– Décret n° 2019-1304 du 5 décembre 2019 portant transfert de crédits d'un montant de 4 248 690 € en AE et CP (HT2). Ce mouvement correspond à la contribution du ministère de l'Intérieur au projet PNR.

Enfin, la loi n° 2019-1270 du 02 décembre 2019 de finances rectificative pour 2019 a annulé 3 686 357 en AE et CP en crédits de titre 2 et 34 814 001 € en AE et 40 275 940 € en CP en crédits hors titre 2, dont la réserve de précaution.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

	Libellé	PLF 2019	Crédits ouverts en 2019
Fonds de concours	Participation de l'Union européenne aux moyens de fonctionnement destinés à la lutte contre la fraude	5 400 000	1 813 233
	Financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité	0	197 468

	Total "fonds de concours"	5 400 000	2 010 701
Attributions de produits	Produits de cessions mobilières	600 000	1 440 793
	Rémunération des prestations fournies par la douane	1 900 000	2 262 536
	Total « Attributions de produits »	2 500 000	3 703 329
	Total général	7 900 000	5 714 030

La ressource en fonds de concours s'est élevée à 5,4 M€ en AE et 12,6 M€ en CP, dont 3,4 M€ en AE et 10,6 M€ en CP obtenus en report de 2018 sur 2019.

Les crédits du fonds "participation de l'Union européenne aux moyens de fonctionnement destinés à la lutte contre la fraude" ouverts en 2019 sont sensiblement moins élevés que l'estimation réalisée en PLF 2019. En effet, l'avis négatif rendu par l'autorité d'audit sur les comptes 2018, pour l'ensemble des porteurs de projet, a empêché la Commission de débloquer les crédits nécessaires aux paiements du fonds de sécurité intérieure (FSI).

La consommation des ressources sur fonds de concours, incluant à la fois les ouvertures de crédits au titre de l'année 2019 et les reports de 2018 sur 2019, s'est élevée à 3,6 M€ en AE et 5,1 M€ en CP.

■ RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	6 225 616	10 906 996	17 132 612	6 225 616	10 176 286	16 401 902
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-11 157	-11 157	0	-11 157	-11 157
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	6 225 616	10 895 839	17 121 455	6 225 616	10 165 129	16 390 745

Crédits de titre 2 :

Globalement sur le titre 2, le programme 302 n'a pas eu besoin de recourir à la réserve de précaution correspondant à 0,5% de la LFI. En fin de gestion, 3,6 M€ hors CAS ont été annulés par la loi de finances rectificative du 2 décembre 2019.

Crédits hors titre 2 :

Un dégel correspondant au montant des crédits de formation professionnelle alloués à la douane dans le cadre du Grand plan d'investissements, exonérés de régulation budgétaire, a diminué la réserve de 11 157 €, portant son niveau à 10 895 839 € en AE et 10 165 129 € en CP. En fin de gestion, les crédits en réserve ont été intégralement annulés par la loi de finances rectificative du 02 décembre 2019.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2018 (1)	Réalisation 2018 (2)	LFI + LFR 2019 (3)	Transferts de gestion 2019 (4)	Réalisation 2019 (5)	Écart à LFI + LFR 2019 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1024 – Catégorie A+	-1	323	316	0	328	+12
1025 – Catégorie A	0	3 977	3 978	0	4 001	+23
1026 – Catégorie B	0	7 365	7 431	0	7 429	-2
1027 – Catégorie C	0	5 111	5 626	0	5 206	-420
Total	-1	16 776	17 351	0	16 964	-387

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2019 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en années pleines des schémas d'emplois 2018 sur 2019	dont impact du schéma d'emplois 2019 sur 2019
1024 – Catégorie A+	0	0	+13	-8	-3	-5
1025 – Catégorie A	0	-1	+9	+15	+14	+1
1026 – Catégorie B	0	0	+118	-54	+35	-89
1027 – Catégorie C	0	-3	-238	+337	+138	+199
Total	0	-4	-99	+290	+184	+106

En LFI 2019, le plafond autorisé d'emplois s'élevait à 17 351 équivalents temps plein travaillé (ETPT). Au terme de la gestion, la consommation moyenne annuelle du plafond d'emplois s'établit à 16 964 ETPT dont 2% de catégorie A+, 24% de catégorie A, 44% de catégorie B et 31% de catégorie C.

Le taux de consommation se situe à 97,77 %. L'écart entre la réalisation et la LFI 2019 (après transferts en gestion), s'explique par des recrutements plus tardifs, plus particulièrement s'agissant des agents de catégorie C recrutés hors concours ou par appel aux listes complémentaires à la suite de la non-réalisation d'entrées d'admis au concours.

Entre 2018 et 2019, l'évolution de la consommation d'emplois est de 188 ETPT et traduit :

- une extension en année pleine des schémas d'emplois de 2018 sur 2019 de 184 ETPT. Compte tenu de la quotité de travail des agents et de leur durée de présence sur l'année civile, le schéma d'emplois de 220 ETP représente une consommation de 106 ETPT, soit 77 de moins que prévu par le PAP ;
- des corrections techniques pour -99 ETPT, qui regroupent les promotions intercatégorielles et les recrutements d'auxiliaires non comptabilisés dans le schéma d'emplois pour faire face à un accroissement ponctuel ou saisonnier d'activité ;
- un solde de -4 ETPT sur les transferts en LFI.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties		Mois moyen des sorties	Entrées		Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
		<i>dont départs en retraite</i>			<i>dont primo recrutements</i>		Réalisation	Prévision PAP
1024 – Catégorie A+	14	13	5,00	6	0	4,80	-8	-11
1025 – Catégorie A	172	114	9,20	152	101	8,60	-20	+9
1026 – Catégorie B	340	284	6,60	277	232	9,00	-63	-78
1027 – Catégorie C	205	137	6,00	516	488	5,60	+311	+330
Total	731	548		951	821		+220	+250

Le schéma d'emplois, de +250 ETP correspondant à la poursuite du renforcement des effectifs lié à l'impact du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne sur les missions de la douane, a été réalisé à hauteur de 220 ETPT, soit une sous-exécution de 30 ETPT. Celle-ci s'explique par la non-réalisation d'entrées (-25 ETP) par concours, contrats et détachements et un volume de sorties légèrement supérieur aux prévisions (-5ETP).

L'évolution des flux de l'année 2019 est retracée dans les tableaux ci-après :

SORTIES REALISEES EN 2019

(En ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Départs en retraite	13	114	284	137	548
Autres départs définitifs	0	13	15	39	67
Autres départs	1	45	41	29	116
Total	14	172	340	205	731

Les départs à la retraite sont supérieurs aux prévisions (548 départs pour 526 prévus en PAP), ainsi que les autres départs définitifs : radiation, décès, démission, fin de contrat. Les autres départs (détachement, disponibilité, congé parental...) sont inférieurs aux prévisions (116 ETP pour 145 ETP en LFI).

Toutes catégories confondues, 731 départs sont intervenus en 2019 (hors transferts) pour 726 prévus en PAP.

ENTREES REALISEES EN 2019

(En ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Primo-Recrutements	0	101	232	488	821
Autres entrées	6	50	46	28	130
Total des entrées	6	151	278	516	951

Le PAP 2019 prévoyait 976 entrées dont 831 primo-recrutements et 145 autres entrées.

Toutes catégories confondues, 951 entrées ont été réalisées dont 821 primo-recrutements et 130 autres entrées.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	ETP au 31/12/2019
Administration centrale	685	715	655
Services régionaux	13 980	14 008	14 073
Services à l'étranger	45	45	44

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	ETP au 31/12/2019
Autres	2 641	2 196	2 407
Total	17 351	16 964	17 179

- Les effectifs repris dans la rubrique "administration centrale" comprennent le personnel des services centraux de l'administration des douanes.
- Les "services régionaux" correspondent aux agents en fonction au sein des directions interrégionales et régionales de la douane.
- Les "services à l'étranger" regroupent les attachés douaniers, les attachés douaniers adjoints, les contractuels de droit local et les volontaires internationaux.
- La rubrique "Autres" réunit les services à compétence nationale de la DGDDI qui sont, par ordre décroissant des effectifs : la direction nationale des gardes-côtes de la douane (DNGCD) créée au 1er juillet 2019, la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED), la direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle (DNRFP) comprenant les écoles de formation de la Rochelle et de Tourcoing, le centre informatique douanier (CID) et la direction nationale des statistiques et du commerce extérieur (DNSCE), le service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF), l'unité opérationnelle du "Passenger Name Record" (PNR) et le service d'analyse de risque et de ciblage (SARC).

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	7 569	7 464
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	1 493	1 453
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	3 329	3 014
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	1 733	1 763
06 – Soutien des services opérationnels	3 227	3 270
Total	17 351	16 964
Transferts en gestion		0

En 2019, le programme a réalisé 16 964 ETPT :

- 44,00 % correspondent aux effectifs de l'action 01 ;
- 8,57 % correspondent aux effectifs de l'action 03 ;
- 17,77 % correspondent aux effectifs de l'action 04 ;
- 10,39 % correspondent aux effectifs de l'action 05 ;
- 19,28 % correspondent aux effectifs de l'action 06.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2018-2019 : 27

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ratios effectifs gestionnaires / effectifs gérés		Effectifs intégralement gérés (inclus dans le plafond d'emplois)
	(ETP ou effectifs physiques)	17 398
Effectifs gérants	518	3,0 %
administrant et gérant	289	1,7 %
organisant la formation	97	0,6 %
consacrés aux conditions de travail	82	0,5 %
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	50	0,3 %

Unités de mesures : Les unités de gestionnaires sont exprimées en ETP : l'équivalent temps plein emploi prend en compte la quotité de travail mais pas la durée de la période d'emploi sur l'année, ni la sur-rémunération éventuelle liée au temps partiel. Les effectifs gérés sont exprimés en ETP.

Descriptifs des grandes catégories d'effectifs de gestionnaires :

Effectifs administrant et gérant : Cette rubrique comprend les activités consistant à

- Gérer les carrières administratives : titularisations, avancements d'échelon (avec ou sans réduction/majoration d'ancienneté), avancements de grade, promotions de corps, mutations, sanctions disciplinaires, sorties définitives (radiation des cadres, admission à la retraite) ;
- Gérer les positions statutaires et situations administratives : activité (y compris temps partiel, CFA, congé longue durée), mises à disposition, détachements, congés parentaux, disponibilités, et, pour les non-titulaires, congés de grave maladie ;
- Gérer les éléments de la paie (opération de pré-liquidation de la paye, saisie des éléments variables) ;
- Gérer le temps de travail et les congés : annuels, formation, maladie ordinaire, longue maladie, paternité, maternité... ;
- Gérer l'indemnitaire et la NBI ; les frais de mission,
- Gérer les recrutements : concours, mobilités, détachements entrants, contrat des non-titulaires y compris les occasionnels ou saisonniers ;
- Organiser les élections professionnelles et gérer les droits syndicaux ;
- Constituer et réunir les commissions administratives paritaires et les comités techniques paritaires.

Effectifs organisant la formation : Cette rubrique comprend les activités consistant à :

- Organiser la formation initiale (conception, organisation, évaluation, conseil) ;
- Préparer les reclassements, les reconversions hors des ministères financiers ou hors de la fonction publique.

Effectifs consacrés aux conditions de travail : Cette rubrique comprend les activités consistant à :

- Gérer l'action sociale (y compris l'animation des réseaux comme les comités d'action sociale, les réseaux d'assistants de service social...) ;
- Insérer et gérer les travailleurs handicapés ;
- Organiser l'hygiène et la sécurité : mettre en place et suivre les instances (IHS - ACOMO - CHS - élaboration et suivi du document unique de prévention des risques professionnels) ;
- Gérer la médecine de prévention.

Effectifs consacrés au pilotage des ressources humaines : Cette rubrique comprend les activités consistant à :

- Élaborer le budget des ressources humaines et des plafonds de masse salariale et d'emplois, veiller au respect des plafonds ;
- Mettre en œuvre des outils de suivi (maintenance et évolution des SIRH, bilan social...) ;

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- Conduire les réformes statutaires ;
- Piloter les processus de gestion ;
- Analyser les besoins et prévoir les évolutions quantitatives et qualitatives ;
- Déterminer les emplois-type ;
- Anticiper les recrutements, les formations ;
- Conseiller individuellement les agents ;
- Élaborer les parcours professionnels.

Périmètre retenu pour les effectifs gérés :

Le périmètre retenu intègre les agents :

- En position d'activité et rémunérés par les ministères financiers ;
- Détachés « entrant » ;
- MAD « sortants » dont la rémunération est imputée sur un programme ministériel ;
- MAD « entrants » dont la rémunération est imputée sur un programme ministériel ;
- Les agents en position normale d'activité entrants ;
- Les agents en réorientation professionnelle dans la mesure où ils ne sont pas mis en disponibilité.

En revanche ne sont pas comptabilisés, les agents :

- Détachés « sortants » ;
- MAD « sortants » dont la rémunération n'est pas imputée sur un programme ministériel ;
- MAD « entrants » dont la rémunération n'est pas imputée sur un programme ministériel ;
- Les agents en position normale d'activité sortants ;
- En disponibilité ou en position hors cadre ;
- En congé longue durée, en congé parental

Effectifs inclus dans le plafond d'emploi		Effectifs hors plafond d'emplois	
Effectifs intégralement gérés	Partiellement gérés (agents en détachement entrant, en MAD sortante et PNA)	Intégralement gérés (CLD, disponibilité, etc.)	Partiellement gérés (agents en détachement sortant et en MAD entrante)
94.09 %	2.43 %	2,25 %	1.23 %

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2018	Prévision LFI 2019	Exécution 2019
Rémunération d'activité	753 540 021	770 319 663	762 369 985
Cotisations et contributions sociales	458 547 448	471 748 504	464 729 609
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	374 488 722	385 443 699	378 915 799
– Civils (y.c. ATI)	371 752 234	382 967 924	376 320 580
– Militaires	1 193 172	1 000 000	1 119 444
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	1 543 316	1 475 775	1 475 775
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	9 348		11 365
Autres cotisations	84 049 378	86 304 805	85 802 444

Catégorie	Exécution 2018	Prévision LFI 2019	Exécution 2019
Prestations sociales et allocations diverses	3 061 436	3 055 126	2 859 588
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	1 215 148 905	1 245 123 293	1 229 959 181
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	840 660 183	859 679 594	851 043 382
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Les recrutements de 2019 réalisés au titre du Brexit et ceux de 2018 pour un effet année pleine, ainsi que la mise en œuvre des mesures indemnitaires prévues par le protocole du 17 mai 2019, expliquent l'essentiel de la hausse de la masse salariale entre 2018 et 2019 de 1,22%.

Le montant des allocations pour perte d'emploi versé au titre de l'année 2019 s'élève à 0,47 M€ pour 28 bénéficiaires.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2018 retraitée	833,81
Exécution 2018 hors CAS Pensions	840,66
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2019/ 2018	-0,20
Débasage de dépenses au profil atypique :	-6,65
– GIPA	-0,07
– Indemnisation des jours de CET	-4,03
– Mesures de restructuration	-1,26
– Autres dépenses de masse salariale	-1,29
Impact du schéma d'emplois	7,92
EAP schéma d'emplois 2018	5,93
Schéma d'emplois 2019	2,00
Mesures catégorielles	6,17
Mesures générales	0,04
Rebasage de la GIPA	0,04
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	0,21
GVT positif	7,52
GVT négatif	-7,31
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	5,65
Indemnisation des jours de CET	4,92
Mesures de restructurations	1,34
Autres rebasages	-0,61
Autres variations des dépenses de personnel	-2,76
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,20
Autres variations	-2,56
Total	851,04

L'exécution des crédits de titre 2 hors CAS Pensions du programme s'est élevée à 851,0 M€ soit une exécution inférieure de 8,6 M€ à la LFI 2019 . Cet écart recouvre :

- un socle d'exécution retraitée de 2018 inférieur de 4,3 M€ au socle retenu en LFI (la réalisation 2018 se situant à 4 M€ en dessous de la prévision en LFI) ;
- un dé-basage plus faible de 0,9 M€ sur la ligne « autres » des dépenses débasées du socle 2019 du fait principalement de moindres versements sur divers dispositifs (enseignement et jury, prime spéciale

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

d'installation, prime d'éloignement : + 0,3 M€), majoration indemnitaire dans le cadre du dispositif zone urbaine sensible (+ 0,4 M€) et une augmentation des retenues pour services non faits (+0,2 M€)

- une économie sur le schéma d'emplois (-1,1 M€), en raison d'entrées globalement plus tardives que prévues ;
- une enveloppe catégorielle revue à la hausse (+3 M€) à la suite du protocole du 17 mai 2019 concluant les négociations tenues au ministère de l'action et des comptes publics et à la direction générale des douanes et droits indirects afin de déterminer les mesures d'accompagnement des réformes concernant la douane et la mise en œuvre du Brexit ;
- un GVT solde revu à la baisse (-4,0 M€). L'impact du GVT négatif et celui du GVT positif représentent, respectivement, une économie de 0,87 % et une progression de 0,89 % de la masse salariale ;
- une économie sur les dépenses regroupées à la ligne « Rebasage des dépenses au profil atypique », de -0,4 M€ provenant de rachats de jours sur compte épargne temps (CET) plus nombreux que prévu (+1,4 M€), d'un moindre versement des indemnités de restructuration (-1,7 M€) et de retenues supplémentaires pour service non fait (-0,1 M€ retracé dans la ligne "autres rebasages") ;
- une économie sur les « Autres variations des dépenses de personnel », pour 2,2M€ provenant de rappels sur années antérieures (-1,8 M€), des prestations sociales et allocations diverses (-0,20 M€) ainsi que de diverses indemnités (-0,40 M€), et d'une moindre économie sur l'IECSG (0,2 M€);

Les montants versés au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA), prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008, étaient budgétés à hauteur de 0,07 M€ et ont représenté un montant de 0,04 M€ pour 200 bénéficiaires.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1024 – Catégorie A+	108 308	117 866	124 918	98 904	107 486	113 823
1025 – Catégorie A	56 401	63 843	62 613	49 250	57 066	55 183
1026 – Catégorie B	41 642	45 770	49 364	37 282	40 969	44 222
1027 – Catégorie C	34 933	38 736	42 880	30 856	34 719	30 856

Le tableau ci-dessus détaille par catégorie les coûts moyens d'entrée et de sortie, ainsi que les coûts moyens globaux à l'issue de la gestion 2019. Ces coûts s'entendent charges patronales incluses, hors CAS « Pensions » et hors prestations sociales. Les coûts afférents aux rémunérations d'activité s'entendent hors charges patronales, hors CAS « Pensions » et hors prestations sociales.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2019	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						1 976 859	1 976 859
Mise en œuvre du protocole PPCR	15 515	ABC	Tous	01-2019	12	1 976 859	1 976 859
Mesures indemnitaires						4 192 116	22 341 896
Protocole du 17 mai 2019 - 1re tranche	8 029	ABC	Tous	11-2019	2	3 629 956	21 779 736
Diverses mesures indemnitaires	15 515	ABC	Tous	01-2019	12	562 160	562 160
Total						6 168 975	24 318 755

Les mesures catégorielles de 2019 (y compris l'extension en année pleine des mesures intervenues en 2018) s'élèvent à 6,2 M€. Cette enveloppe a notamment permis de financer :

- la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations et l'avenir dans la fonction publique (PPCR) pour les fonctionnaires de catégories A, B et C (2,0 M€) ;
- la mise en œuvre des mesures indemnitaires de la première tranche du protocole du 17 mai 2019 pour les douaniers de catégorie A, B et C (3,6 M€) ;
- diverses mesures indemnitaires pour les fonctionnaires de catégories A, B et C (dont 0,4 M€ au titre de la majoration ACF pour les services à vocation nationale).

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

L'action sociale ministérielle (aide aux familles, logement, restauration, secours, etc..) est principalement portée par le secrétariat général des ministères économiques et financiers ; les principaux dispositifs, montants et bénéficiaires sont présentés dans la JPE du programme 218 "conduite et pilotage des politiques économiques et financières".

La douane contribue au financement d'associations d'action sociale en lien avec ses missions et au profit de ses agents (Oeuvre des orphelins des douanes, Mutuelle des douanes, association de gestion des résidences des écoles nationales des douanes).

COÛTS SYNTHÉTIQUES

RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE

	Unité	Réalisation 2018	Prévision 2019	Réalisation 2019
Coût bureautique en euros par poste	€/poste	844	840	1116
Nombre de postes fonctionnels	nb	17405	16809	16774

Le ratio d'efficacité bureautique s'établit à 1 116 € en 2019.

À noter, d'une part, que le ratio n'intègre pas les coûts liés aux moyens de communication spécifiques à la branche surveillance (radio numérique).

D'autre part, le ratio n'intègre pas la création de la Direction Nationale Garde-Côtes des Douanes (DNGCD) au 1er juillet 2019. Celle-ci résultant d'un redimensionnement de 4 autres services réalisé en cours d'année, la remontée de parc des 5 services concernés engendre donc certains écarts à la marge.

La variation à la hausse du ratio par rapport à 2019 témoigne d'une accélération des investissements consacrés au développement des services en mobilité, tels que la téléphonie mobile ou encore l'usage de la visioconférence (Jabert) en faveur de l'environnement numérique de travail de l'agent (ETNA). Par ailleurs, pour des raisons de compatibilité, la migration vers le système d'exploitation Microsoft WINDOWS 10 a engendré une accélération ponctuelle du renouvellement d'une partie du parc des postes de travail.

Le présent REB est construit en s'adossant à une remontée manuelle et déclarative des différentes directions interrégionales et services à compétence nationale. Le système de gestion de parc (GLPI) sera déployé au cours de l'année 2020. Ce changement est une source potentielle de décalage à intégrer dans la lecture de l'évolution du REB entre 2019 et 2020.

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

■ GUICHET UNIQUE NATIONAL DU DÉDOUANEMENT (GUN)

Ce projet interministériel permet la mise en place de liaisons informatiques entre le système d'information douanier et les bases de 15 administrations partenaires délivrant les documents d'ordre public (DOP) – autorisations nécessaires à l'importation et l'exportation. L'objectif est la dématérialisation de 100 % de ces DOP et la généralisation du visa électronique de ces documents.

Le raccordement concernant les échanges de fruits et légumes (Delt@ - SORAFŞL, direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) et le raccordement concernant les certificats d'aide à l'importation et à l'introduction de produits alimentaires dans les DOM (Delta – CALAO, en liaison avec l'office de développement de l'économie agricole d'outremer – ODEADOM) ont été mis en production en 2019.

Le projet dépendant de l'investissement des administrations partenaires dans les liaisons GUN, est considéré comme mené à son terme en 2019. Les futurs raccordements seront réalisés au gré des opportunités et intégrés dans de nouveaux lots distincts du présent projet.

Année de lancement du projet	2010
Financement	Programme 302
Zone fonctionnelle principale	Fiscalité indirecte, Dédouanement et gestion des imports & exports

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	2,41	1,90	0,40	0,60	1,00	0,70	0,50	0,80	0,50	0,81	0,20	0,50	0,20	0,20	4,71	4,71
Titre 2	0,40	0,40	0,30	0,30	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00	1,10	1,10
Total	2,81	2,30	0,70	0,90	1,20	0,90	0,70	1,00	0,70	1,01	0,20	0,50	0,20	0,20	5,81	5,81

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	4,50	5,81	+29,11 %
Durée totale en mois	116	116	0,00 %

Les gains du projet GUN se répartissent entre tous les utilisateurs du guichet unique : opérateurs, administrations partenaires et douane. La dématérialisation et la simplification des procédures douanières permettent de limiter les déplacements des opérateurs. L'automatisation des contrôles de cohérence entre les applicatifs douaniers et les systèmes d'information des administrations partenaires constitue un gain métier pour l'ensemble des acteurs du dédouanement.

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

NSTI DELT@

Le projet Delta T a pour objet la refonte de l'application NSTI (nouveau système de transit informatisé) permettant la gestion et le suivi du régime douanier du transit. Le transit est un régime douanier autorisant la circulation de marchandises en suspension de droits et taxes et de mesures commerciales / fiscales / douanières sur le territoire douanier de la Communauté européenne. L'application NSTI traite plus de 5 millions de déclarations par an. La nouvelle application assurera une meilleure traçabilité des marchandises, une sécurité accrue et mettra le SI douanier en conformité avec le futur code des douanes de l'Union européenne de 2020.

Année de lancement du projet	2014
Financement	Programme 302
Zone fonctionnelle principale	

COÛT ET DURÉE DU PROJET**Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	2,60	1,60	1,50	1,70	2,30	2,50	0,30	0,70	0,10	0,70	0,05	0,05	0,05	0,05	6,60	6,60
Titre 2	0,40	0,40	0,30	0,30	0,20	0,20	0,10	0,10	0,10	0,10	0,05	0,05	0,05	0,05	1,10	1,10
Total	3,00	2,00	1,80	2,00	2,50	2,70	0,40	0,80	0,20	0,80	0,10	0,10	0,10	0,10	7,70	7,70

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	5,60	7,70	+37,50 %
Durée totale en mois	40	55	+37,50 %

Le glissement de calendrier a généré des coûts supplémentaires en T2 (allocation de ressources en interne) et HT2 (prestations). Une accélération des développements a été décidée pour intégrer l'impact du Brexit sur le SI sans avancer pour autant sa migration afin d'éviter un traitement simultané des deux événements. Le projet a été mis en production en novembre 2019. La phase de bascule des opérateurs de NSTI vers Delta T, initialement prévue dans le périmètre du projet, se fera au fil de l'eau.

L'amélioration de l'outil de ciblage dans l'application contribue à harmoniser les pratiques au niveau national et à raccourcir les délais d'immobilisation des marchandises en adoptant des circuits de contrôle similaires à ceux applicables en matière de dédouanement. L'interconnexion avec d'autres applicatifs comme GUN ou Delt@ permet d'alléger la gestion du régime pour les agents des douanes comme pour les opérateurs.

PROJET INTERMINISTÉRIEL PASSENGER NAME RECORD (PNR)

Sur le vecteur aérien, le système API-PNR permet de détecter en amont des profils de passagers à risque et de faciliter l'identification des mouvements d'individus suspects ou recherchés. Il s'inscrit pleinement dans le cadre de la directive 2016/681 relative à l'« utilisation des données des dossiers passagers (PNR) pour la prévention et la détection des infractions terroristes et des formes graves de criminalité ainsi que pour les enquêtes et les poursuites en la matière ».

La période d'expérimentation du projet API-PNR a pris fin avec l'entrée en phase de vérification de service régulier (VSR) en octobre 2019. Un marché de tierce maintenance applicative (TMA) doit être mis en oeuvre afin d'assurer une maintenance corrective, préventive et évolutive du système API-PNR.

111 compagnies aériennes sont aujourd'hui raccordées au système API-PNR pour un taux de couverture de 98,5 % pour les liaisons extra-UE et de 34 % pour les liaisons intra-UE. Le système API-PNR compte environ 5000 utilisateurs toutes administrations confondues (douane, police, gendarmerie, services de renseignement).

L'Unité Information Passagers (UIP), plate-forme d'exploitation du système, est un service interministériel à compétence nationale rattaché à la direction générale des douanes et droits indirects. Installée à Roissy, elle comprend 48 ETP agents (68 en effectif cible) dont 16 relevant de la DGDDI. L'ouverture de l'UIP le week-end et les jours fériés est effective depuis le mois de septembre 2018. Elle permet un fonctionnement de l'unité 7 jours sur 7.

La création du Service national des données de voyage (SNDV) par l'arrêté du 16 décembre 2019 permet de prolonger les travaux mis en oeuvre par la Mission PNR sur le vecteur aérien, et d'envisager l'extension de la collecte et du traitement des données de voyage aux autres vecteurs de transport.

Le financement du projet API-PNR, géré par la DGDDI de 2014 à 2019 pour le compte des ministères participants (Intérieur, Armées, Transition Écologique et Solidaire, Action et Comptes publics), est transféré au Service national des données de voyage (SNDV) à compter de 2020.

Année de lancement du projet	2011
Financement	DGDDI-Min. des armées-Min. de l'intérieur-DGAC
Zone fonctionnelle principale	Protection et sécurité de l'espace national européen

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	29,51	12,31	3,40	13,70	4,51	7,40	3,80	5,70	3,08	4,65	2,05	2,20	0,00	1,97	42,56	42,23
Titre 2	1,20	1,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,20	1,20
Total	30,72	13,51	3,40	13,70	4,51	7,40	3,80	5,70	3,08	4,65	2,05	2,20	0,00	1,97	43,77	43,43

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	20,40	43,43	+112,90 %
Durée totale en mois	48	72	+50,00 %

Les coûts prévisionnels pour 2020 et les années suivantes correspondent à ceux présentés en PAP 2020. Ces éléments ne relèvent plus aujourd'hui du champ de compétence de la DGDDI. Leur actualisation sera réalisée par le programme 176 "Police nationale" dans le cadre du PAP 2021.

Les gains attendus du projet PNR consistent en un renforcement de la sécurité intérieure, de la capacité d'intervention et de ciblage dans la lutte contre le terrorisme et les crimes graves, et au niveau international par la mise en oeuvre d'un contrôle renforcé des voyageurs dans le transport aérien. 254 contentieux douaniers ont pu être réalisés depuis le début de l'expérimentation du projet en juin 2016. Ils ont conduit à la réalisation de saisies dans des domaines divers (stupéfiants, tabac, contrefaçons, infractions financières).

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 364 424 572	CP ouverts en 2019 * (P1) 353 459 499
AE engagées en 2019 (E2) 339 513 938	CP consommés en 2019 (P2) 311 779 003
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 9 432 167	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 62 355 801
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 15 478 468	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 249 423 202

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 139 076 092				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) -34 789				
Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 139 041 303	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 62 355 801	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 76 685 502
AE engagées en 2019 (E2) 339 513 938	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 249 423 202	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 90 090 736
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 166 776 237
				Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 33 289 406
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 133 486 831

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Les engagements non couverts par des CP au 31 décembre 2019 s'élèvent à 166,8 M€, en hausse de 27,8 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique principalement par des restes à payer sur les deux vedettes garde-côtes (13 M€) et le scanner RX (3 M€) engagés fin 2019 ainsi qu'en immobilier et au niveau des moyens de la surveillance (impact de la création de la direction nationale des gardes côtes douanière (DNGCD) au 1er juillet 2019 sur la chaîne de la dépense).

Dans le détail, les restes à payer au 31 décembre 2019 concernent :

- Les dépenses de travaux immobiliers pour 10,5 M€ : leur montant augmente fortement compte tenu notamment de l'opération de restructuration complète de l'Hôtel des douanes de Marseille (5,9 M€) ;
- Les loyers non budgétaires (48,1 M€), auxquels s'ajoutent 15,4 M€ au titre des marchés pluriannuels de fluides et 8,5 M€ pour les marchés d'entretien des locaux.
- Les dépenses informatiques pour 31,2 M€, en légère baisse par rapport aux restes à payer en fin d'exercice précédent (32,5 M€) ;
- Le fonctionnement des services : 14,3 M€, dont 5,1 M€ pour les dépenses du parc automobile ;
- Les moyens de la surveillance : 38,8 M€, comprenant notamment 13 M€ de restes à payer sur les deux vedettes engagées en fin d'exercice et 3 M€ pour le scanner RX.

JUSTIFICATION PAR ACTION

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Action 01

Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.

(y.c. FdC et AdP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	482 606 204	27 992 531	510 598 735	514 483 661	17 637 183	532 120 844
Crédits de paiement	482 606 204	27 156 571	509 762 775	514 483 661	15 150 239	529 633 901

L'action retrace les moyens consacrés à la lutte contre les trafics internationaux de produits prohibés (stupéfiants, contrefaçons, cigarettes de contrebande, armes, etc...) et au démantèlement des organisations criminelles qui se livrent à ces trafics, accumulent des profits illicites et pratiquent le blanchiment de capitaux. Elle couvre les contrôles exercés sur les marchandises en mouvement en vue de vérifier leur situation au regard des réglementations douanières ou fiscales.

Effectifs

Catégorie	ETPT Exécution 2018	ETPT Prévision 2019	ETPT Exécution 2019
A+	61	137	65
A	1 123	1 719	1 142
B	3 337	3 296	3 396
C	2 835	2 417	2 861
Total	7 356	7 569	7 464

Les effectifs correspondant à cette action sont ceux des brigades de surveillance douanière présentes sur les frontières tierces terrestres, portuaires, aéroportuaires ainsi que sur les noeuds routiers et autoroutiers, des services régionaux d'enquête (SRE) qui réalisent les contrôles douaniers et fiscaux des entreprises, ainsi que la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) qui dispose de compétences spécialisées en matière de renseignement, d'enquêtes et d'action anti-fraude. Ils intègrent également les effectifs du service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF) qui assure les développements judiciaires de dossiers de délinquance douanière, économique ou financière.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	482 606 204	514 483 661	482 606 204	514 483 661
Rémunérations d'activité	298 573 684	314 336 365	298 573 684	314 336 365
Cotisations et contributions sociales	182 848 362	199 452 492	182 848 362	199 452 492
Prestations sociales et allocations diverses	1 184 158	694 804	1 184 158	694 804
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	17 262 531	13 774 093	16 426 571	13 961 508
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	17 262 531	13 774 093	16 426 571	13 961 508
Titre 5 : Dépenses d'investissement	10 730 000	3 863 090	10 730 000	1 188 731
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	8 190 000	3 129 107	8 190 000	539 057
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	2 540 000	733 983	2 540 000	649 674
Total	510 598 735	532 120 844	509 762 775	529 633 901

1) Dépenses de fonctionnement

Les crédits de fonctionnement exécutés sur l'action 1 correspondent principalement :

- à des dépenses d'équipement de la branche surveillance (tenues vestimentaires, armement individuel ou collectif, munitions, gilets pare-balles, maintenance des moyens de détection) pour un montant de 6,3 M€ en AE et 7 M€ en CP, soit un niveau conforme à celui prévu en PAP (6,4 M€ en AE et CP) ;
- au fonctionnement général des services (5 M€ en AE et 5,1 M€ en CP), comprenant des frais de stockage des marchandises contrefaites, de poursuite et de contentieux engagés suite à des contrôles qui s'élèvent à 4,5 M€ en AE et 4,6 M€ en CP, des frais de déplacement (0,3 M€ en AE et CP) ainsi que diverses dépenses de fonctionnement courant pour 0,2 M€ en AE et CP ;
- à la maintenance corrective ou évolutive et au maintien en condition opérationnelle des applications de lutte contre la fraude telles que LRPDJ (logiciel de rédaction des procédures de douane judiciaire) ou encore LAPR (Logiciel d'Accompagnement à la rédaction des Actes de PProcédure), pour un montant de 2,5 M€ en AE et 1,9 M€ en CP, inférieur à la prévision initiale (3,7 M€ en AE et 2,9 M€ en CP)..

L'écart entre la prévision et l'exécution s'explique essentiellement par la ventilation en PAP 2019 de certaines dépenses (services bureautiques, fonctionnement courant, formation et frais de poursuites et de contentieux) au prorata de la répartition des effectifs pour chaque action. Cette méthode, qui ne correspond pas à la réalité de l'exécution de ces crédits, est abandonnée depuis l'élaboration du PAP 2020.

2) Dépenses d'investissement

En ce qui concerne les moyens terrestres de la surveillance, les crédits ont été mobilisés à hauteur de 3,1 M€ en AE pour l'acquisition d'un camion scanner destiné au port du Havre. La couverture des engagements, prévue initialement en 2019, aura lieu en 2020. Par ailleurs, des pièces de rechange pour la maintenance des scanners, comptabilisées en investissement, ont été achetées pour un montant de 0,3 M€ en CP.

Le principal écart entre la prévision et la réalisation provient du parc automobile, pour lequel seule une dépense de 0,1 M€ en AE et 0,2 M€ en CP apparaît sur l'action 1. Les acquisitions de véhicules étaient prévues sur cette action en PAP 2019 (5 M€), alors que les dépenses réalisées à ce titre sont normalement imputées sur l'action 6. Une fois le retraitement effectué, les investissements consacrés au parc automobile (8,8 M€) apparaissent très supérieurs à la prévision initiale (5 M€). L'écart provient à la fois de l'adaptation du parc aux besoins du Brexit (1,6 M€) et d'achats envisagés en 2020, mais réalisés en fin d'année 2019.

L'écart s'explique ensuite par des investissements en informatique moindres que prévus (0,7 M€ en AE et CP contre 2,5 M€ en AE et CP). Ces derniers ont été consacrés au développement des applications et informatiques dédiées à l'action de lutte contre la fraude (outillage informatique dédié à l'action de traçabilité du tabac et refonte du système d'information de lutte contre la fraude).

Action 03

Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	138 933 016	56 224 947	195 157 963	110 037 177	38 425 571	148 462 748
Crédits de paiement	138 933 016	56 719 817	195 652 833	110 037 177	32 535 007	142 572 184

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

L'action retrace la contribution de la DGDDI à la protection des frontières terrestres, maritimes et aériennes nationales et communautaires, à la sécurisation des flux de marchandises et aux contrôles de sûreté.

En matière de sûreté, la DGDDI audite et supervise les opérateurs privés chargés de la sûreté du fret aérien. Par ailleurs, elle exerce l'ensemble des contrôles de sûreté sur les passagers, les véhicules de tourisme, les poids lourds et le fret empruntant le tunnel sous la Manche.

En mer, la DGDDI exploite un dispositif aéronaval qui concourt à la lutte contre la fraude douanière et la contrebande dans le cadre de missions de surveillance générale et de contrôle de navires, et aux autres missions de l'action de l'Etat en mer, principalement des activités de police des pêches, de détection de pollutions du milieu marin, de sauvetage et d'assistance en mer. Elle est associée au dispositif de sûreté maritime et de lutte contre le terrorisme maritime et participe aux opérations de contrôle de l'immigration menées sous l'égide de l'agence européenne FRONTEX.

Effectifs

Catégorie	ETPT Exécution 2018	ETPT Prévision 2019	ETPT Exécution 2019
A+	5	26	4
A	180	321	168
B	676	601	684
C	617	545	597
Total	1 478	1 493	1 453

Les effectifs correspondent aux services de pilotage opérationnel des contrôles, des brigades de surveillance maritime, aéroterrestre et aéromaritime et à une partie des brigades de surveillance terrestre (brigades de surveillance intérieure - BSI).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	138 933 016	110 037 177	138 933 016	110 037 177
Rémunérations d'activité	85 953 604	69 326 612	85 953 604	69 326 612
Cotisations et contributions sociales	52 638 516	40 574 324	52 638 516	40 574 324
Prestations sociales et allocations diverses	340 896	136 242	340 896	136 242
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	30 726 284	25 156 519	30 508 918	24 233 160
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	30 726 284	25 156 519	30 508 918	24 233 160
Titre 5 : Dépenses d'investissement	25 498 663	13 269 052	26 210 899	8 301 847
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	24 261 000	13 292 570	24 407 800	7 335 749
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	1 237 663	-23 518	1 803 099	966 098
Total	195 157 963	148 462 748	195 652 833	142 572 184

1) Dépenses de fonctionnement

Les crédits ont servi à :

- la maintenance en condition opérationnelle de la flotte aérienne (17,6 M€ en AE et 16,7 M€ en CP) et navale (6,8 M€ en AE et 5,9 M€ en CP, dont 1,7 M€ au titre des dépenses de carburant) ;
- la poursuite des développements relatifs au projet « Passenger Name Record - PNR » (0,4 M€ en AE et 1,1 M€ en CP) ;
- la maintenance évolutive et corrective ainsi qu'au maintien en condition opérationnelle du projet SIAM (système intégrateur de l'aéromaritime) à hauteur de 0,4 M€ en AE et 0,5 M€ en CP.

Certaines dépenses (bureautique et téléphonie, fonctionnement courant des services et formation), ventilées au prorata des effectifs en PAP 2019 et inscrites sur l'action 3 ont été exécutées sur l'action 6. Ceci explique une grande partie de l'écart entre la prévision et la réalisation.

2) Dépenses d'investissement

Au niveau des moyens aériens, les crédits (0,2 M€ en AE et 0,5 M€ en CP) ont essentiellement été consacrés à l'achat de pièces de rechange pour la maintenance en condition opérationnelle des Beechcraft, comptabilisées en investissement. L'achat de l'hélicoptère prévu en PAP 2019 a été abandonné au profit d'une solution de location de plusieurs appareils, dont le marché devrait être engagé en 2020. De même, l'opération de modernisation de la flotte existante a été reportée à 2020. Ces éléments justifient un niveau de dépense inférieur à la prévision de 6,7 M€ en AE et 6,4 M€ en CP.

En ce qui concerne les moyens navals, deux vedettes garde-côtes, destinées à la Guyane et à Saint-Martin, ont été engagées pour un montant de 12,6 M€ en AE conforme à la prévision (12 M€). L'engagement en toute fin d'année 2019 de ces deux vedettes a entraîné le report sur 2020 du paiement des avances et acomptes, d'où une dépense inférieure de 5,2 M€ en CP par rapport à l'estimation initiale.

6,1 M€ en CP ont par ailleurs servi à la couverture des engagements des vedettes de la Martinique et de la Guadeloupe. Enfin, les achats de pièces de rechange indispensables au maintien en condition opérationnelle de la flotte, comptabilisés en investissement, ont représenté un montant de 0,4 M€ en AE et 0,7 M€ en CP.

En informatique, les investissements correspondent au financement du projet PNR (0,7 M€ en CP) ainsi qu'aux dépenses liées à la maintenance évolutive et corrective du projet SIAM, comptabilisées en investissement (0,3 M€ en CP). La consommation est globalement inférieure de 1,2 M€ en AE et 1 M€ en CP. S'agissant du projet PNR, cette moindre consommation s'explique au moins en partie par le versement de la contribution de la DGAC au projet. Cette participation prend en effet la forme d'un rétablissement de crédits, dont le mécanisme a pour effet de minorer la consommation affichée.

Enfin, le PAP 2019 prévoyait sur cette action une ouverture de 5,4 M€ de crédits de fonds de concours au titre du FSI. Compte tenu de l'avis négatif de l'autorité d'audit sur les comptes 2018, seul 1,8 M€ a été finalement perçu. Cet événement a affecté la programmation et la consommation des crédits en matière d'investissement.

Action 04

Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	234 995 357	17 319 590	252 314 947	218 180 344	11 668 458	229 848 801
Crédits de paiement	234 995 357	17 540 706	252 536 063	218 180 344	11 976 470	230 156 814

Cette action illustre l'engagement de la DGDDI dans une transformation profonde de son activité de dédouanement des marchandises importées et exportées pour soutenir l'activité et la compétitivité des entreprises à l'international. Elle est menée par un réseau de bureaux de douane récemment resserré et reposant sur une nouvelle typologie : les bureaux principaux, dotés de toutes les fonctionnalités (gestion des procédures, ciblage des contrôles sur les enjeux de lutte contre la fraude, vérification documentaire et physique des marchandises) et les bureaux de contrôle qui n'ont que la fonction de vérification documentaire et physique mais fonctionnent en réseau avec les bureaux principaux.

L'action s'inscrit dans un mouvement encouragé au niveau de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et surtout au niveau européen avec le programme "e-customs" de

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

douanes sans papier. Elle comprend la personnalisation des prestations offertes (statut d'opérateur économique agréé, mission dédiée aux "grands comptes", entretiens-conseils avec les PME), une démarche qualité volontariste (constitution d'un guichet unique national dans lequel la douane devient l'interlocuteur unique pour l'accomplissement de l'ensemble des formalités administratives liées au passage de la frontière) et des méthodes de travail renouvelées (recours à l'audit, à l'analyse de risque et au ciblage pour mieux sélectionner les contrôles).

Effectifs

Catégorie	ETPT Exécution 2018	ETPT Prévision 2019	ETPT Exécution 2019
A+	20	57	18
A	951	719	906
B	1 465	1 373	1 438
C	551	1179	652
Total	2 987	3 329	3 014

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	234 995 357	218 180 344	234 995 357	218 180 344
Rémunérations d'activité	145 384 433	135 830 776	145 384 433	135 830 776
Cotisations et contributions sociales	89 034 322	81 755 961	89 034 322	81 755 961
Prestations sociales et allocations diverses	576 602	593 606	576 602	593 606
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	12 725 990	9 909 538	12 970 706	9 613 705
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	12 725 990	9 909 538	12 970 706	9 613 705
Titre 5 : Dépenses d'investissement	4 593 600	1 758 919	4 570 000	2 362 765
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	4 593 600	1 758 919	4 570 000	2 362 765
Total	252 314 947	229 848 801	252 536 063	230 156 814

1) Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement relevant de cette action ont essentiellement financé les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les applications et les projets informatiques liés à l'activité de dédouanement.

La mise en œuvre du BREXIT, qui amène à traiter le Royaume-Uni en pays tiers et non plus en Etat membre, a nécessité des évolutions de paramétrage et de règles de gestion intégrées dans les applicatifs du dédouanement existants ainsi que le développement d'un système d'information dédié à la gestion numérique de la nouvelle frontière.

Le projet Delta T permettant la gestion et le suivi du régime douanier du transit a été mis en production. De même, des travaux complémentaires d'homologation ont été réalisés dans cadre du projet GUN – Guichet unique national. Enfin, le développement des formulaires d'autorisations douanières pour l'application SOPRANO et les travaux d'optimisation pour la téléprocédure pour le dédouanement aux flux express se sont poursuivis sur 2019.

Certaines dépenses (bureautique et téléphonie, fonctionnement courant des services, formation, frais de poursuite et de contentieux), ventilées au prorata des effectifs en PAP 2019 et inscrites sur l'action 4 ont été exécutées sur les actions 1 et 6. Ceci explique une grande partie de l'écart entre la prévision et la réalisation.

2) Dépenses d'investissement

Il s'agit exclusivement des dépenses rattachées aux projets décrits *supra* et qui sont comptabilisées en investissement.

Action 05

Fiscalité douanière, énergétique et environnementale

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	148 376 264	18 899 553	167 275 817	127 594 966	11 030 009	138 624 975
Crédits de paiement	148 376 264	18 786 447	167 162 711	127 594 966	10 070 502	137 665 468

Cette action a pour finalité la perception des droits et taxes confiées à la DGDDI. Elle perçoit la fiscalité sur les produits énergétiques, les tabacs, les alcools, la TVA à l'importation, au bénéfice de l'Etat, des collectivités territoriales et des organismes sociaux ou interprofessionnels. A travers la gestion des contributions indirectes, elle poursuit une mission de régulation des filières économiques de la viticulture, du tabac et des produits pétroliers en faisant respecter les règles de production, de stockage, de circulation et de commercialisation de ces produits.

Effectifs

Catégorie	ETPT Exécution 2018	ETPT Prévision 2019	ETPT Exécution 2019
A+	39	35	31
A	434	445	403
B	927	766	904
C	429	487	425
Total	1 829	1 733	1 763

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	148 376 264	127 594 966	148 376 264	127 594 966
Rémunérations d'activité	91 795 852	78 942 582	91 795 852	78 942 582
Cotisations et contributions sociales	56 216 345	48 222 890	56 216 345	48 222 890
Prestations sociales et allocations diverses	364 067	429 494	364 067	429 494
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	8 702 053	2 407 492	8 518 947	1 779 482
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	8 702 053	2 407 492	8 518 947	1 779 482
Titre 5 : Dépenses d'investissement	1 897 500	1 690 689	1 967 500	1 359 193
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	1 897 500	1 690 689	1 967 500	1 359 193
Titre 6 : Dépenses d'intervention	8 300 000	6 931 827	8 300 000	6 931 827
Transferts aux ménages	8 300 000	6 986 663	8 300 000	6 986 663
Transferts aux entreprises		-54 836		-54 836
Total	167 275 817	138 624 975	167 162 711	137 665 468

1) Dépenses de fonctionnement

Les crédits ont exclusivement servi au financement des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA) et de maintenance pour les applications informatiques de la douane dans le domaine de la fiscalité.

L'écart entre la prévision et la réalisation provient essentiellement des dépenses ventilées au prorata des effectifs en PAP 2019 et inscrites sur l'action 4, mais exécutées entièrement sur les actions 1 (frais de poursuite et de contentieux) ou 6 (bureautique et téléphonie, fonctionnement courant des services, formation).

2) Dépenses d'investissement

Les crédits ont été entièrement consacrés au développement des applications informatiques dédiées aux systèmes d'information fiscaux et comptables.

Il s'agit notamment de l'adaptation des téléprocédures et outils de gestion des demandes à la loi du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance (dite loi "EssoC"). Elle concerne en particulier les dispositions relatives aux demandes de rescrit et droit au contrôle.

Des études ont également été conduites pour la dématérialisation des demandes de conventionnement et d'agrément pour les téléservices d'assiette et une meilleure traçabilité des éléments de recette.

Enfin, des améliorations ergonomiques ont été menées sur les applications de télépaiement et la TSVR (taxe spéciale sur certains véhicules routiers).

3) Dépenses d'intervention

Depuis le PAP 2019, l'action 5 ne regroupe plus que les dépenses d'intervention versées aux ménages *via* le dispositif des secours financiers. Ce dispositif n'est pas propre aux personnels douaniers, mais sous conditions de ressources, aux ayants droits de personnels pensionnés de l'Etat décédés. Ce dernier est fermé à tout nouveau bénéficiaire depuis 2016. Il évolue en fonction des reconductions et suppressions des secours déjà consentis et en fonction de l'évolution des ressources des intéressés. Les montants versés en 2019 s'élèvent à environ 7 M€.

Action 06

Soutien des services opérationnels

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	240 212 452	141 142 088	381 354 540	259 663 033	188 001 037	447 664 071
Crédits de paiement	240 212 452	117 518 173	357 730 625	259 663 033	169 207 751	428 870 785

Cette action vient en support des actions "métier" du programme et regroupe les services dont les activités de soutien permettent l'exercice des missions opérationnelles. Le périmètre de l'action correspond aux fonctions d'état-major et de pilotage des services (commandement et secrétariat général des directions territoriales, services de l'administration centrale), à la gestion des ressources humaines (y compris la formation professionnelle) et des moyens budgétaires, informatiques et immobiliers.

Effectifs

Catégorie	ETPT Exécution 2018	ETPT Prévision 2029	ETPT Exécution 2019
A+	198	61	210

A	1 289	774	1 382
B	960	1 395	1 007
C	679	997	671
Total	3 126	3 227	3 270

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	240 212 452	259 663 033	240 212 452	259 663 033
Rémunérations d'activité	148 612 090	163 933 650	148 612 090	163 933 650
Cotisations et contributions sociales	91 010 959	94 723 942	91 010 959	94 723 942
Prestations sociales et allocations diverses	589 403	1 005 442	589 403	1 005 442
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	122 090 814	162 857 059	104 370 635	148 796 425
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	122 090 814	162 857 059	104 370 635	148 796 425
Titre 5 : Dépenses d'investissement	17 951 274	24 011 098	12 047 538	19 295 078
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	15 671 000	21 062 057	9 754 000	16 873 697
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	2 280 274	2 949 041	2 293 538	2 421 381
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 100 000	1 132 880	1 100 000	1 116 248
Transferts aux entreprises		85 910		85 910
Transferts aux autres collectivités	1 100 000	1 045 054	1 100 000	1 028 421
Appels en garantie		1 917		1 917
Total	381 354 540	447 664 071	357 730 625	428 870 785

1) Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement exécutées sur l'action 6 se présentent comme suit :

– 59,3 M€ en AE et 46,9 M€ en CP liés au coût des locaux dont : loyers privés (21,3 M€ en AE et 18,5 M€ en CP), besoins en énergie et fluides et notamment liés au renouvellement des marchés interministériels d'électricité et de gaz (16,7 M€ en AE et 6,6 M€ en CP), dépenses du propriétaire dont l'entretien lourd (2 M€ en AE et CP) et les autres dépenses d'immobilier (entretien du locataire, marchés de nettoyage, gardiennage, taxes) pour 19,3 M€ en AE et 19,8 M€ en CP. La dépense est conforme à la prévision (- 2,4 M€ en AE et + 2,8 M€ en CP). Cet écart est faible rapporté au niveau des crédits inscrits sur ce poste de dépenses

– 44,1 M€ en AE et 43,3 M€ en CP de dépenses informatiques, dont 17,5 M€ en AE et 14,5 M€ en CP pour la bureautique, 13,2 M€ en AE et 16,1 M€ en CP dédiés aux infrastructures et 13,4 M€ en AE et 12,7 M€ en CP pour le développement d'applications pour des fonctions transverses, hors activités métier (dédouanement, LCF, sûreté et sécurité du territoire, dédouanement, comptabilité – recouvrement, PNR) La dépense dépasse significativement la prévision initiale (+ 14,4 M€ en AE et + 15,3 M€ en CP). Cet écart s'explique notamment par le développement de la téléphonie mobile (achat d'appareils, maintenance, abonnements) et, dans une moindre mesure, par un taux de renouvellement du parc informatique plus important que prévu, dans le cadre du passage à Windows 10 ;

– 24,6 M€ en AE et 23,9 M€ en CP pour le fonctionnement des services, dont les principaux postes sont les subventions de fonctionnement aux associations (8,3 M€ en AE et CP), les prestations de service (3,5 M€ en AE et 3,3 M€ en CP, dont 1,1 M€ en AE et CP pour la restauration collective), les frais de changement de résidence suite à mutation (2,1 M€ en AE et CP), les achats mobiliers (1,6 M€ en AE et 1,5 M€ en CP) et les frais d'indemnités, dommages et intérêts (1,6 M€ en AE et 1,5 M€ en CP). Le solde (7,5 M€ et 7,2 M€) correspond aux autres dépenses de fonctionnement courant des services (fournitures, impressions, communication, etc.) ;

– 16,9 M€ en AE et CP pour les frais de déplacement des agents soit + 3,6 M€ en AE et CP par rapport à la prévision du PAP 2019. Le dynamisme de ce poste est lié à un effet "Brexit" ainsi qu'à la revalorisation des indemnités de repas et de nuitées;

–7,6 M€ en AE et 7,7 M€ en CP pour la formation des agents. Ces dépenses couvrent notamment les frais de déplacement générés par la formation initiale et continue des agents. Elles ne comprennent pas les dépenses de fonctionnement des écoles ;

–7,3 M€ en AE et 7,4 M€ en CP pour le parc automobile. Il s'agit des coûts d'entretien et de réparations des véhicules du parc auto et moto douanier ainsi que des dépenses de carburant et de péage ;

–3,1 M€ en AE et 2,7 M€ en CP dédiés à l'affranchissement et aux frais postaux.

2) Dépenses d'investissement

Les principales dépenses d'investissement rattachées à l'action 6 regroupent :

–11,3 M€ en AE et 4,5 M€ en CP pour l'immobilier du propriétaire. En y intégrant les dépenses enregistrées en titre 3 (études, maîtrise d'ouvrage, etc.), le montant total des dépenses du propriétaire atteint 13,7 M€ en AE et 7 M€ en CP soit un niveau conforme à la prévision. Les principales opérations réalisées en 2019 dans les bâtiments douaniers abritant les services en charge des missions de surveillance, des opérations commerciales et de l'administration générale s'inscrivent généralement dans l'accompagnement immobilier des restructurations de services douaniers. Elles peuvent être classées en trois catégories :

1) Des dépenses liées à des opérations d'acquisition ou de construction à hauteur de 2,9 M€ en AE et 2,4 M€ en CP :

Les crédits consacrés par la douane à un projet visant au regroupement des moyens navals de l'État sur le site de Fouillole en Guadeloupe ont été limités à 0,3 M€ en AE et CP. Néanmoins, le projet se poursuit et le versement d'une contribution de 1,6 M€ est prévue en 2020.

Ont été poursuivies en 2019 les opérations visant à :

- l'édification d'un auvent de contrôle au poste frontière de La Ferrière à la frontière suisse ;
- la réhabilitation complète du site domanial abritant la direction interrégionale des douanes à Montpellier ;
- à la transformation des locaux de la brigade de Baisieux.

2) Des dépenses liées aux travaux structurants à hauteur de 8,3 M€ en AE et 2 M€ en CP :

Les opérations immobilières d'aménagement de locaux suivantes ont été achevées ou poursuivies au cours de l'année 2019 :

- au Havre dans de nouveaux locaux pris à bail pour accueillir la direction nationale garde-côtes des douanes créée en 2019 ;
- à Lille sur le nouveau site abritant les antennes de la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières et du service d'enquêtes judiciaires des finances ;
- à la Réunion où des services ont été regroupés sur un seul site ;
- à Calais et Dunkerque dans le cadre de la préparation au BREXIT.

Par ailleurs ont été notifiés en 2019 la plupart des marchés de travaux relatifs à l'opération visant à une restructuration complète de l'Hôtel des douanes de Marseille pour un montant global de 5,9 M€.

Les opérations prévues sur les locaux abritant les brigades de Menton, Amiens et Nîmes ont pris du retard. Les maîtres d'œuvre ont été recrutés, mais les travaux ne débuteront qu'en 2020.

3) Des dépenses liées à l'entretien lourd des locaux domaniaux à hauteur de 0,1 € en AE et 0,1 € en CP :

Les opérations visant au remplacement et à l'amélioration du système de chauffage et de climatisation du centre informatique douanier à Osny et d'un bâtiment domanial à Roissy ont été achevées en 2019.

Les dépenses d'entretien lourd ont également permis la mise en œuvre de différentes orientations de politiques publiques (principalement accessibilité et application de la réglementation amiante).

– **4 M€ en AE et 5,6 M€ en CP pour l'informatique** : les moyens ont été consacrés prioritairement au développement du nouveau portail Internet de la douane (www.douane.gouv.fr) ainsi qu'à l'utilisation des données et de la science des données (*datamining*) pour faire émerger de nouveaux outils au bénéfice des missions de la douane et de ses usagers ;

– **8,5 M€ en AE et 8,6 M€ en CP pour le renouvellement du parc de véhicules soit +3,8 M€ par rapport à la prévision**. L'écart s'explique notamment par des achats spécifiques liés au Brexit (1,6 M€) et des achats anticipés en fin d'année 2019 ;

– **0,2 M€ en AE et 0,6 M€ en CP d'achat de matériel technique divers et immobilisations corporelles**.

3) Dépenses d'intervention

La subvention annuelle versée à l'établissement public administratif de la Masse des Douanes s'est élevée à 0,5 M€. Par ailleurs, la Douane a participé au financement de plusieurs organisations internationales, principalement l'Organisation mondiale des douanes (OMD), à hauteur de 0,5 M€ en AE et CP.

Action 08

Soutien au réseau des débiteurs de tabac

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		111 087 809	111 087 809		72 751 680	72 751 680
Crédits de paiement		111 087 809	111 087 809		72 839 033	72 839 033

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		2 287		2 287
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		2 287		2 287
Titre 6 : Dépenses d'intervention	111 087 809	72 749 393	111 087 809	72 836 746
Transferts aux entreprises	111 087 809	72 749 393	111 087 809	72 836 746
Total	111 087 809	72 751 680	111 087 809	72 839 033

1) Dépenses d'intervention visant à compenser une perte d'activité : 12,9 M€ en AE et CP

- remise compensatoire (3,5 M€ en AE et CP) ;
- remise transitoire (9,4 M€ en AE et CP).

2) Aides à la transformation des débits de tabac : 10,4 M€ en AE et CP

- prime de diversification d'activité (7,9 M€ en AE et CP) ;

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- fonds de transformation (2,3 M€ en AE et CP) ;
- aide à la modernisation (0,2 M€ en AE et CP) : le dispositif ayant pris fin en 2018, il s'agit d'un reliquat de dépenses dû au titre de cette même année.

3) Aides au soutien de l'activité : 47,7 M€ en AE et 47,3 M€ en CP

- complément de remise (19,3 M€ en AE et CP) ;
- l'aide à la sécurisation des débits de tabac (28,4 M€ en AE et 28 M€ en CP).

4) Aides à la cessation d'activité : 1,7 M€ en AE et 2,2 M€ en CP

L'écart entre la prévision de dépenses et l'exécution s'explique par une moindre sollicitation des aides de compensation à la perte d'activité (- 17,8 M€). En outre, les dossiers transmis dans le cadre du fonds de transformation ont généré une dépense de 2,3 M€ (contre une prévision de 26 M€ en PAP), dont 0,7 M€ de versements à la confédération des buralistes. La révision en avril 2019 de l'arrêté précisant les conditions d'octroi de l'aide et le temps nécessaire à la constitution puis à l'instruction des premiers dossiers ont entraîné un amorçage tardif du fonds.

A contrario, la prime de sécurisation, déjà en forte augmentation en 2018, confirme son dynamisme (+ 14,1 M€ par rapport à la prévision). En effet, la hausse du prix du tabac a induit un besoin renforcé de sécurité des débits. Le montant des aides ainsi versées est deux fois supérieur aux crédits alloués par la LFI 2019.